Ouestions orales

L'EXEMPTION DE LA LÉGISLATION COMMERCIALE AMÉRICAINE—L'INCIDENCE DE L'ACCORD

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, la ministre a dit à maintes reprises à la Chambre, et en particulier lors du dernier débat consacré à cette question, que son but était d'obtenir une dérogation aux mesures compensatoires américaines. Nous pouvons lui donner les citations. Elle l'a dit ici même à la Chambre.

Le premier ministre a déclaré à New York que la législation commerciale américaine ne saurait s'appliquer au Canada, un point c'est tout. J'appelle de nouveau à l'attention de la ministre l'article 1904.2 de l'accord, qui parle de la législation commerciale américaine future et applicable; l'anti-dumping, les quotas, la surtaxe et les mesures compensatoires vont s'appliquer au Canada. En quoi donc le Canada est-il exempté de la législation commerciale américaine dans cet accord? En quoi avons-nous un accès garanti au marché américain?

L'hon. Pat Carney (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, la question du très honorable député est pitoyable et pathétique. Et je le dis en ménageant mes termes.

Je lui ai expliqué dans le courant du débat depuis un an, quand j'ai parlé aux Canadiens des négociations historiques qui ont eu lieu ces 16 derniers mois et lorsque les négociations historiques ont eu lieu à Washington en octobre et plus récemment, que nous nous étions donné pour but de créer une législation nouvelle et que nous ne pouvions le faire dans les délais dont nous disposions. Donc nous avons adopté des mesures provisoires pour nous donner le temps d'élaborer la législation nouvelle nécessaire quand il s'agit d'intégrer deux marchés en un seul par l'abaissement des droits de douane.

Tout cela c'est de notoriété publique. Je l'ai dit d'un bout à l'autre du pays. Le très honorable député fait preuve d'une inconscience ridicule quand, maintenant que nous avons déposé les «Éléments de l'accord» et que nous avons déposé l'ensemble de l'Accord de libre-échange, il prétend que j'affirme que nous sommes soustraits à la législation commerciale américaine.

LE PROJET DE LOI OMNIBUS DES ÉTATS-UNIS SUR LE COMMERCE—LA RECOMMANDATION DU COMITÉ PARI EMENTAIRE

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire à l'intention de la ministre du Commerce extérieur. Puisqu'elle parle d'inconscience ridicule, j'aimerais lui citer une déclaration faite par le premier ministre du Canada lors d'une interview accordée au New York Times. Il a dit: «Nous allons avoir un accès garanti au marché américain par la suppression de la législation commerciale américaine, ou il n'y aura pas d'accord». C'est une citation directe du premier ministre du Canada.

• (1430)

Le fait que la ministre du Commerce extérieur a fait toutes sortes de pirouettes afin de tenter de brouiller les pistes en l'occurrence, n'a rien pour réconforter les Canadiens, alors qu'ils savent qu'on refuse de leur donner les renseignements pertinents.

Ma question s'adresse donc à la ministre. Hier, en réponse à une question, elle a déclaré qu'elle n'avait pas eu le temps de prendre connaissance du projet de loi commercial américain

qui s'appliquera au Canada, s'il est adopté. Or, j'ai en main un document de 45 pages préparé par le ministère des Affaires extérieures dans lequel on décrit toutes les questions soulevées dans le projet de loi omnibus des États-Unis sur le commerce. Manifestement, la ministre ne l'a pas lu.

Un comité tripartite de la Chambre des communes a recommandé que le gouvernement précise dès maintenant, avant la signature de l'accord commercial entre le Canada et les États-Unis, qu'il ne respectera pas cet accord, si les États-Unis adoptent le projet de loi en question. Ainsi, la ministre peut-elle s'engager fermement aujourd'hui à ce que le gouvernement n'aille pas de l'avant avec l'accord commercial, si les Américains adoptent le projet de loi omnibus en question?

L'hon. Pat Carney (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, mon collègue est peut-être un spécialiste des pirouettes, mais ce n'est certes pas mon cas.

Des voix: Bravo!

Mlle Carney: Le député a soulevé plusieurs questions. Il voudra peut-être les répéter dans une question supplémentaire.

Il suffirait que les députés de l'opposition lisent de l'article 1904 à l'article 1906 pour comprendre peut-être les dispositions de l'accord de libre-échange.

Ainsi, l'article 1906—Durée, se lit comme suit:

Les dispositions du présent chapitre seront en vigueur pour une période de cinq ans, en attendant que l'un et l'autre pays élaborent un nouveau régime de réglementation applicable à leur commerce bilatéral en matière de droits antidumping et compensateurs. Si un tel régime n'est pas convenu et mis en oeuvre au terme de cette période de cinq ans, les dispositions du présent chapitre seront prorogées pour une période supplémentaire de deux ans. A défaut d'entente au sujet de la mise en oeuvre d'un nouveau régime au terme de cette période de deux ans, l'une ou l'autre Partie pourra dénoncer l'Accord sur préavis de six mois.

Cela répond certes à l'engagement du premier ministre.

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT D'ACCEPTER LA RECOMMANDATION DU COMITÉ

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, je suis désolé que la ministre ne soit plus capable de faire des pirouettes et de retomber sur ses pieds. Je savais déjà que son esprit était loin d'être vif, mais on s'aperçoit maintenant que cela ne s'arrête pas là.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: C'est honteux!

Des voix: Règlement!

M. Hnatyshyn: Un vrai pleurnicheur.

M. Axworthy: Je ne pleurniche pas, mais je dis simplement que certains d'entre nous sont un peu plus vifs que d'autres.

M. le Président: A l'ordre! J'invite le député de Winnipeg-Fort Garry à poser sa question.

M. Axworthy: Monsieur le Président, je poserai maintenant la question à laquelle je croyais que la ministre voudrait peutêtre répondre. Le gouvernement acceptera-t-il la recommandation unanime du comité des Communes et déclarera-t-il dès maintenant que le gouvernement du Canada ne ratifiera pas l'accord commercial avec les États-Unis si les Américains adoptent leur projet de loi omnibus sur le commerce? Oui ou non?